

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 24 mars 2016 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie

Christian Bégin, représentant de Saint-Gédéon de Beauce

Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René

Yvan Paré, représentant de Saint-Martin

Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges

Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Daniel Campeau, représentant de Saint-Honoré de Shenley

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Marcel Busque, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Jean-Marie Dionne, représentant de Saint-Philibert

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Maheux, président et représentant de Saint-Prosper.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4780-16

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré

APPUYÉ par Monsieur Michel Breton

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4781-16

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE
18 FÉVRIER 2016**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier

APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 18 février 2016 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 24 mars 2016;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de février 2016;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de février 2016, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Les rapports d'exploitation du système de traitement des eaux de lixiviation pour 2015, le rapport annuel d'interprétation des résultats obtenus en 2015, ainsi que le rapport du suivi de l'eau potable, lesquels sont produits par Aquatech, Société de Gestion de l'Eau Inc. Monsieur Jean-Daniel Poirier, gestionnaire de projet pour Aquatech est présent à cette assemblée pour présenter les dits rapports et répondre aux questions des administrateurs;
- Déclaration de Fiducie Desjardins Inc. concernant la Fiducie du Fonds de gestion post-fermeture de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au 31 décembre 2015;
- Le rapport des diverses activités de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2015;
- Indice de performance 2015 (récupération vs enfouissement) pour chacune des municipalités membres de la Régie.

RÉSOLUTION NO: 4782-16

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marie Dionne
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :

#C-1600109 à #C-1600166 inclusivement, de même que les chèques #P-1600046 à #P-1600085 inclusivement, pour un déboursé total de 813 032.18\$.

ADOPTÉE

SUIVI DU PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents des dossiers qu'elle a traités depuis sa dernière rencontre avec les membres de cette assemblée.

RÉSOLUTION NO: 4783-16

COLLECTE PRINTANIÈRE 2016– LAURENTIDES RE/SOURCES

CONSIDÉRANT que la Régie organise pour le printemps 2016 une collecte de résidus domestiques dangereux et autres matières;

CONSIDÉRANT que la Régie a demandé à Laurentides re/sources combien il lui en coûterait pour l'assister lors de ces quatre (4) journées, ainsi que pour la prise en charge quotidienne et la disposition selon les lois et règlements en vigueur de certaines matières (peinture – huile usée – filtre à l'huile – piles usées, etc.);

CONSIDÉRANT que Laurentides re/sources demande 5 184.00\$ plus taxes pour ses services;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée par Laurentides re/sources dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4784-16

COLLECTE PRINTANIÈRE 2016

CONSIDÉRANT que par sa résolution #4760-15 adoptée le 17 décembre 2015, ce conseil autorisait son secrétaire-trésorier à organiser la collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières pour le printemps 2016;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, la Régie a invité quatre (4) entreprises connues, spécialisées dans la gestion des résidus domestiques dangereux, à lui déposer une offre, laquelle offre est basée sur la moyenne des tonnages de certaines matières récupérées en 2010, 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015;

CONSIDÉRANT que les entreprises invitées ont déposé les offres suivantes :

Clean Harbors Québec Inc.	n'a pas déposé
CRI Environnement Inc.	+/- 30 642.08\$
Onyx Industries Inc.	n'a pas déposé
Chemtech Environnement Inc.	n'a pas déposé

CONSIDÉRANT que le montant indiqué est à titre indicatif seulement et que le montant final dépendra des différents arrivages lors de ces collectes;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été remis à chacun des membres de ce conseil;

CONSIDÉRANT que l'offre déposée par CRI Environnement Inc. est conforme;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Christian Bégin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le procès-verbal d'ouverture des soumissions et accorde à CRI Environnement Inc. le mandat d'assistance à la collecte, de prise en charge et de disposition de ces matières pour l'année 2016 selon l'offre déposée et selon les lois et règlements en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4785-16

MANDAT À WSP CANADA INC. RE/APPEL D'OFFRES TRAITEMENT

CONSIDÉRANT que le contrat liant la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud et Aquatech, Société de Gestion de l'Eau Inc. pour l'opération du système de traitement des eaux de lixiviation et autres travaux viendra à échéance le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de retourner en appel d'offres pour services professionnels dans ce dossier, et ce, pour une période de soixante (60) mois;

CONSIDÉRANT que WSP Canada Inc. a déposé en date du 07 mars 2016 une offre de services professionnels pour la mise à jour du manuel d'opération, ainsi que la préparation d'un document d'appel d'offre dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que WSP Canada Inc. a été la firme d'ingénierie qui a accompagné la Régie lors de l'installation du système de traitement actuel (SMBR);

CONSIDÉRANT que les honoraires demandés ont été établis à 10 700.00\$ plus taxes dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Daniel Campeau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accorde à WSP Canada Inc. le mandat sollicité pour la somme maximale de 10 700.00\$ plus taxes;

QUE les frais inhérents à ce mandat soit payables par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

INFORMATIONS

COURS PAR LA FQM

Les membres de ce conseil sont informés que la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) tiendra samedi le 7 mai prochain à St-Côme-Linière, une formation ayant pour titre « Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles ».

ODEURS

Les membres de ce conseil sont informés que Monsieur Jean-Philippe Fournier résident de Saint-Côme-Linière a publié le 18 janvier dernier sur sa page « Facebook » un texte à l'effet que des odeurs étranges sont perçues au village de Saint-Côme-Linière et que ces odeurs proviennent du lieu d'enfouissement.

Un article à cet effet a également été publié sur « En Beauce.com » en date du 09 mars 2016.

RÉSOLUTION NO: 4786-16

VALEUR ASSURABLE

CONSIDÉRANT que le 19 janvier 2012, les membres de ce conseil ont adopté la résolution #4241-12 accordant un mandat à SPE Valeur assurable Inc. pour la mise à jour de l'évaluation des différents bâtiments et équipements de la Régie;

CONSIDÉRANT que le 01 février 2016, SPE Valeur assurable Inc. a offert à la Régie de faire une mise à jour de son dossier pour la somme de 850.00\$ plus taxes « sans visite sur place » et pour la somme de 1 900.00\$ plus taxes « avec visite sur place »;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Daniel Campeau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les argents nécessaires à ce mandat soient prévus au budget de l'année 2017 de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4787-16

MACHINERIE SUR LE LIEU D'ENFOUISSEMENT

CONSIDÉRANT que la Régie possède outre le compacteur à déchets Caterpillar 826G année 1998, le chargeur Kubota modèle R-420 année 2005, un tracteur Massey Ferguson 4x4 modèle 274 année 1985 et un tracteur Case 4x4 modèle MAXXUM 115 année 2008;

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, Monsieur Roger Turcotte a déposé aux membres de ce conseil un rapport concernant l'utilité de ces deux (02) tracteurs;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Côme-Linière a adopté le 07 mars 2016, sa résolution #16-03-095 à l'effet que cette municipalité ne fournira plus à compter du 01 mai 2016 ni de machinerie, ni de personnel pour l'entretien des voies de circulation sur le lieu d'enfouissement technique de la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QU'un comité de travail formé de Messieurs Marcel Busque et Daniel Campeau, administrateurs, de Monsieur Patrick Marcoux, contremaître et de Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier soit formé pour étudier ce dossier et de faire des recommandations aux membres de ce conseil.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Les membres de ce conseil sont informés qu'en date du 08 mars 2016, la Direction régionale du Centre de contrôle environnemental de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches a émis à la Régie, un avis de non-conformité du lieu d'enfouissement technique de celle-ci. Copie de cet avis a été remise à tous les administrateurs.

RÉSOLUTION NO: 4788-16

SANCTION ADMINISTRATIVE PÉCUNIAIRE NO : 401326634

CONSIDÉRANT qu'en date du 12 août 2015, un inspecteur du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a constaté un manquement par la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, principalement aux articles 43, 50 et 51 du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT qu'en date du 15 mars 2016, ce ministère a imposé à la Régie une sanction pécuniaire administrative de 2 500.00\$;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Daniel Campeau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit par la présente résolution autorisé à payer cette sanction à même les argents du surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4789-16

EMPLOYÉ À TEMPS PARTIEL RÉGULIER

CONSIDÉRANT que la Régie a souvent de la difficulté à recruter du personnel pour opérer l'écocentre et le poste de pesée le samedi avant-midi;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur Daniel Campeau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE dorénavant, le salaire de base payé par la Régie pour un employé à temps partiel régulier soit établi comme suit : « Taux horaire du salaire minimum en vigueur majoré de quatre dollars »;

QUE l'article 19.3, paragraphe 2 de la politique de travail du personnel régulier de la Régie adopté par la résolution #4517-14 soit modifié en conséquence.

ADOPTÉE

À 21h05, Monsieur Gilles Pedneault quitte l'assemblée.

RÉSOLUTION NO: 4790-16

DEMANDE À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME-LINIÈRE

CONSIDÉRANT que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a émis le 30 octobre 2014 à la Régie Intercommunale du Comté de Beauce-Sud, la sanction administrative pécuniaire #4011 866 02 au montant de 2 500.00\$, et ce, en raison des articles 43, 50 et 51 du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que pour remédier à cette situation, le conseil d'administration de la Régie a adopté unanimement le 21 mai 2015, son règlement #51-15 décrétant des travaux estimés à 2 234 657.49\$, afin de préparer deux (2) nouvelles cellules destinées à l'enfouissement des matières résiduelles, des travaux de recouvrement final de cellules complétées dans la zone « H » du lieu d'enfouissement de la Régie, ainsi que des travaux connexes au système de traitement des eaux de lixiviation et pour ce faire, autoriser un emprunt n'excédant pas 2 234 657.49\$ remboursable sur une période maximale de 07 ans, afin d'en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Côme-Linière a refusé de donner son accord à ce règlement par l'adoption de sa résolution #15-06-152, adoptée le 01 juin 2015;

CONSIDÉRANT que depuis le 01 janvier 2015, la Régie a reçu 04 avis de non-conformité, et ce, pour les mêmes raisons dans ce dossier (18 mars, 18 juin, 22 septembre 2015, ainsi que le 08 mars 2016);

CONSIDÉRANT qu'entre le 01 juin 2015 et aujourd'hui, il y a eu quelques rencontres entre les parties (municipalité de Saint-Côme-Linière et Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud), afin de dénouer l'impasse, et ce, sans succès;

CONSIDÉRANT qu'elle a également reçu une seconde sanction administrative pécuniaire au montant de 2 500.00\$ (SAP #4013 266 34) datée du 15 mars 2016 dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que Monsieur Paul-André Guay de la Direction Régionale du MDDELCC a discuté avec Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie que suite à l'émission de la seconde sanction administrative pécuniaire, il est possible qu'une enquête soit ouverte dans ce dossier exposant possiblement la Régie à des frais encore plus important;

CONSIDÉRANT que selon la résolution #16-01-025 adoptée le 11 janvier 2016 par la municipalité de Saint-Côme-Linière, cette dernière aurait transmis au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire une demande à l'effet de désigner un conciliateur dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud demande à la municipalité de Saint-Côme-Linière de faire pression auprès des autorités gouvernementales concernées afin qu'un conciliateur soit nommé dans ce dossier, et ce, le plus rapidement possible;

QUE copie de cette résolution soit également acheminée à la Direction Régionale du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4791-16

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 21h29.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ÉRIC MAHEUX

ROGER TURCOTTE